



Conseil d'administration du 17 décembre 2015

Le point essentiel de ce conseil était le vote du COP 2016-2020. Bien que l'issue de ce vote ne fasse aucun doute, le positionnement de chaque signataire était attendu, ainsi que celui de nos Tutelles. Pas de suspense quant aux votes des représentants des Personnels, mais un autre vote contre, imprévu et un Président de Conseil assez désabusé.

COP 2016-2020

Le Directeur Général ouvre le bal et présente succinctement le texte du COP qui n'a pas beaucoup varié depuis le 8 octobre dernier. L'annexe financière n'aura pas droit à un exposé plus long. Le flou général qui entoure ce qui est plutôt une esquisse financière n'appelle malheureusement pas de grands développements et laisse un peu pantois.

De recettes régulières de bois (+1% par an, par référence aux perspectives de croissance de notre pays), en baisse des frais généraux et en dématérialisation, nous avons droit au bien-pensant de la gestion comptable, mais le marché du bois, plus fluctuant obéit à d'autres logiques.

L'augmentation de la mobilisation des bois risque bien de se heurter aussi aux volumes prévus par les aménagements. Dans certaines DT, on peine déjà à trouver ces volumes.

Malgré tout l'équilibre financier de l'ONF, restera suspendu aux ventes de bois. Le modèle économique est inchangé et c'est la première grande carence de ce contrat. Sur les 71 M€ de recettes nouvelles d'ici à 2020, 51 M€ viendraient des ventes de bois. Une prévision A l'évidence le grand perdant de cette affaire est l'ONF qui supportera seul, en final,

que les marqueurs actuels du marché ne confirment pas.

Pour les autres recettes, cela tient encore du projet ou de l'intention, qu'il s'agisse du FEADER annoncé pour 2017 ou du Fonds Chaleur de l'ADEME qui n'est pas daté.

Ce qui est certain, par contre, c'est que les communes forestières ne seront pas sollicitées. De ce fait l'Etat doit maintenir une subvention d'équilibre mais très largement amputée (-53% en 2016) pour se stabiliser à un montant de 12.5 M€ à partir de 2017 (à rapprocher des 31 M€ de 2015).

Ce qui est certain aussi, c'est la baisse du nombre des fonctionnaires parmi les personnels de l'Etablissement, ce qui fera mécaniquement diminuer la cotisation CAS PENSIONS.

D'autres recettes sont prévues à la baisse comme les travaux forestiers des communes. Dans une proportion faible sur le papier (-1%) - sur le terrain, nous sommes plus proches de -5%.

l'ensemble des efforts demandés par l'Etat. On ne lui laisse pas le choix et on ne lui fait guère de cadeaux :

- Pas question d'aller « draguer » les taxes sur l'eau ou le carbone, les aménités de la forêt sont avantageusement gratuites pour certains et la chasse est bien gardée !
- Pas d'exonération sur la TFNB même si le DG affirme vouloir « remettre le couvert » sur ce sujet pour 2017,
- Pas d'exonération de la TVA sur les frais de garderie,
- L'encaissement des recettes de bois par l'ONF reste à caler
- Pas de diminution du taux du CAS PENSIONS

Que d'espoirs déçus sur de nouvelles sources de revenus pour l'ONF. On est bien loin d'un nouveau modèle économique pour l'ONF.

Les communes forestières ont gagné, en apparence, dans le bras de fer qui les opposait à Bercy. Elles ne paieront pas les 50 M€ voulus par Bercy, et l'Etat n'économisera d'ailleurs pas tout à fait cette somme.

Mais certaines victoires ont un goût amer. Le Président de la FNCOFOR, Dominique JARLIER, ne cachera pas que le vote de son assemblée générale sur le projet de COP n'a pas été unanime (2/3 pour – 1/3 contre), indiquant aussi un sentiment partagé entre satisfaction et déception.

Satisfaction du retrait des mesures financières envisagées à l'encontre des communes, du maintien d'un versement compensateur à hauteur de 140.4 M€ et de la stabilisation affichée des effectifs de l'ONF... mais *déception* face au manque d'ambition politique et stratégique du COP, à l'absence de réflexion sur l'adaptation de l'ONF au redécoupage territorial des nouvelles régions et *incertitude* enfin, sur la pérennité du contrat et de l'ONF d'ici à 2020.

S'il est du devoir d'un établissement public d'insérer des jeunes dans le marché du travail,

Pourtant les COFOR votent et signent, sensibles à l'écoute du gouvernement, et appellent à la volonté de réussir dans un partenariat fort entre l'ONF, les COFOR et l'Etat.

Ce vote est pragmatique, mais la confiance en a pris un coup durant les négociations sur le COP. Il sera assorti d'une mise en garde : « Nous votons la confiance, mais la confiance cela se mérite ».

Discours un peu similaire de la fédération nationale du bois (FNB), qui n'est pas signataire du COP. La FNB dit vouloir aider l'ONF à passer ce cap difficile.

Ce contrat n'est pas le signe d'une ambition nouvelle pour la forêt publique et l'ONF. C'est en substance le message que portera en écho chacun des administrateurs représentant les Personnels. La négociation n'a été que financière et les personnels insuffisamment consultés sur les orientations.

La mesure de maintien des effectifs ne convainc pas et la substitution pour 2016 de 108 postes par autant d'emplois aidés est presque insultante pour la qualité et le professionnalisme, par ailleurs reconnu, des personnels de l'Etablissement.

Le nouveau COP dont l'une des vertus serait d'entériner la fin de la baisse des effectifs, n'aura même pas permis de l'instaurer en 2016. D'ailleurs l'idée que l'avenir de l'ONF dépende en grande partie de sa masse salariale (*ce qui sous tendait les précédents contrats par une baisse organisée des effectifs*) n'est pas une fin en soi, on l'a bien vu : aucun des COP passés n'a donné les résultats escomptés.

L'inquiétude est aussi du côté de nos collègues ouvriers forestiers. Les communes veulent de l'emploi rural, mais les ouvriers aussi sont de moins en moins nombreux sur le terrain et les perspectives de travaux en forêt s'orientent à la baisse dans le COP.

fusse par des emplois aidés, il doit le faire en complémentarité et non en substitution.

L'apprentissage doit être encouragé et tout le monde y est favorable. Mais pour former les apprentis, il faudra avant tout des moyens humains que le contrat ne prévoit pas non plus. Le recours à l'apprentissage doit être une réussite et il faut s'en donner les moyens.

Le vote de la résolution sera la traduction d'une opposition unanime. Tous les représentants des personnels (public et privé) votent contre le COP.

Un autre vote *contre* se joindra, pour des raisons différentes à celui des OS, avec la voie de France Nature Environnement, qui a souhaité « marquer le coup », estimant que ce COP n'est pas assez ambitieux en matière environnementale et peut mettre en péril la gestion multifonctionnelle des forêts publiques. Vote surprise car quelques-unes des nombreuses observations faites par la FNE avaient été reprises dans le texte définitif. Ce vote de défiance marque aussi l'agacement de tous ceux, et c'est le cas de FNE, qui n'ont été consultés que trop tardivement.

Le MEDDE regrette le vote de FNE et la représentante du MAAF y va tout de même de son satisfecit, allant jusqu'à prétendre que la méthode de consultation et le travail collectif réalisés à l'occasion des négociations du COP ONF serait exemplaire, par rapport à d'autres contrats discutés ailleurs.

Le MAAF en appelle à la création de richesses par une meilleure mobilisation des bois et

rappelle que l'ONF est également au service de la filière bois.

La représentante du MAAF dessine le chemin : la prochaine étape est la rédaction du projet d'Etablissement, et « le dialogue social doit y prendre toute sa place ». On pourrait y voir un message en creux à l'attention du Directeur Général ? Ce n'est pas impossible. Ce dernier précise d'ailleurs que le projet d'établissement donnera lieu à une négociation.

Autre négociation attendue, avec la FNCOFOR sur une réécriture de la charte de la forêt communale.

Finalement le vote se conclut par 18 voix pour et 8 voix contre (l'ensemble des représentants des personnels + FNE).

Le Président JY CAULLET reprend la parole à l'issue de ce vote pour regretter le peu d'efficacité de ses propos. Il souhaite rappeler qu'il y a un an, toutes les conditions étaient réunies pour des ruptures. Le maintien des MIG, du versement compensateur devraient être vues, selon lui, comme autant de réussites et l'ensemble des observations négatives semble l'avoir un peu excédé.

Il fait remarquer aussi les conditions de signature du COP : le COP est signé en dur par les Ministres, la FNCOFOR, le Directeur Général de l'ONF... et accessoirement en présence du Président du CA. La pilule semble difficile à avaler.

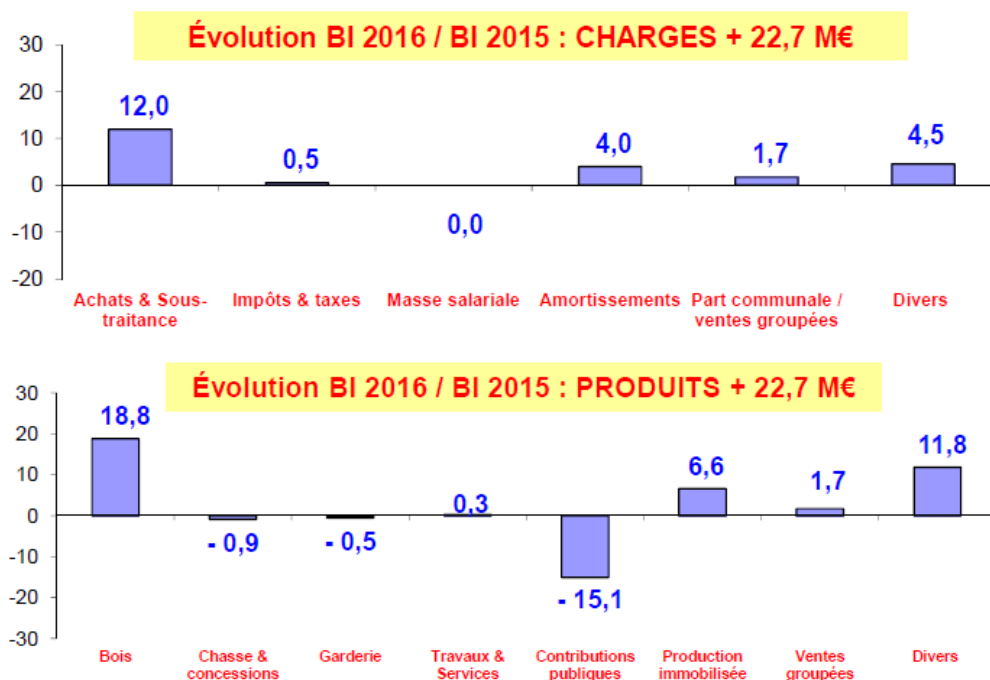
BUDGET 2016

Le budget 2016 est à l'image du COP et il en est presque la première interprétation, exception faite de la baisse des effectifs de 108 ETP compensés par autant d'emplois aidés. Ces emplois aidés devraient être majoritairement composés d'apprentis.

Effectifs en équivalents temps plein travaillés associé à la masse salariale

Effectif en équivalent temps plein travaillé	2 013	2 014	BI 2015	BI 2016	Écart 2016/2015
Secteur public	5 887	5 764	5 665	5 525	-140
<i>dont titulaires</i>	5 503	5 403	5 353	5 255	-98
<i>dont non titulaires</i>	384	361	312	270	-42
Secteur privé	3 233	3 197	3 205	3 237	32
<i>dont ouvriers y/c TAM-RA (*)</i>	3 011	2 962	2 956	2 935	-21
<i>dont contractuels privés</i>	222	235	249	302	53
Total hors emplois aidés	9 120	8 961	8 870	8 762	-108
Emplois aidés	122	164	118	226	108
Emplois d'avenir			100	100	0
Contrats de génération			25	25	0
Total général	9 242	9 125	9 113	9 113	0

Le BI 2016 prévoit un compte de résultat prévisionnel à l'équilibre, avec 880,7 M€ de produits et de charges (+22,7 M€ / budget 2015), et une diminution du besoin de financement qui s'établirait à 297,0 M€ fin 2016, soit une amélioration de 1,3 M€ par rapport au budget 2015. L'ONF tient sur le papier les objectifs fixés pour 2016 dans le COP 2016-2020.



A noter que la vente du Campus n'est pas budgétisée pour 2016. D'ailleurs, le COP a introduit une notion de solution alternative, qui reste à préciser.

La vente de la ZAE de Velaine, décidée depuis 5 ans, est en cours de finalisation. Nous avons regretté la vente de ce bien, qui s'il n'est pas dans le cœur de métier de l'ONF, privera ensuite l'ONF d'un revenu annuel de près de 1.8 M€. La Direction Générale fait valoir une remise aux normes nécessaires qui aurait engendré un financement de 10 M€ pour justifier cette vente.

Le déménagement d'une partie des personnels du Siège vers l'Arboreal à Montreuil représente une dépense supplémentaire de 1.8 M€ par an. Nous avons rappelé notre souhait qu'il soit mis fin rapidement à cette situation qui induit un surcoût de charges de 1.8 M€, incompatible avec la rigueur budgétaire demandée à l'ONF.

Le Directeur Général rappelle qu'il est mandaté, dans le cadre du COP pour présenter un projet immobilier, dans Paris, en toute propriété pour l'ONF et qui regroupera les 300 personnels du Siège.

En conclusion

Avec la signature du COP, le match semble joué pour les 5 années à venir. L'année 2016 reste une année de transition, qui applique la rigueur financière du COP 2016-2020, sans en percevoir les bienfaits supposés, notamment en termes d'effectifs.

L'ambiance de ce conseil fut assez lourde : ce nouveau COP accouche dans la douleur et ne satisfait personne véritablement.

La confiance mutuelle entre les différents signataires sort très abîmée d'une confrontation d'un an de négociations qui n'ont pas changé la donne dans le modèle économique de l'ONF. Il va falloir fonctionner pendant 5 ans avec ce nouveau contrat, et beaucoup ne lui président pas une telle espérance de vie, à commencer par les COFOR.

Quant aux personnels, ils n'ont pas été entendus jusque-là, et la perspective d'un projet d'établissement moins contraint et d'un dialogue social plus à l'écoute restent à démontrer lors des négociations qui commenceront officiellement le 8 janvier 2016.

Reste la gouvernance de l'ONF qui semble avoir marqué un tournant hier, avec une déception palpable et une certaine lassitude du Président du Conseil d'Administration. Un conseil d'administration dont le mandat actuel se termine le 18 mars 2016, et dont la future composition sera aussi un marqueur de la gouvernance future de l'Etablissement.